

# COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 OCTOBRE 2016

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, BONNET Michel, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, MACLE Laurent, NICOD Patrick, LACROIX René, GUYOT Philippe

Excusés : SURET Jean-Louis

Absent :

Date de convocation : 18 octobre

Secrétaire de séance : Alain MAIGROT

La séance est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire

## **1. DELIBERATION SUR LES NOUVEAUX STATUTS ET LE NOM DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **- Nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille:**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la proposition de modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille, voté à l'unanimité en Conseil Communautaire.

Cette modification sera effective au 15 décembre 2016 sous réserve des délibérations des Communes membres.

Il explique que cette modification statutaire permet d'une part de se mettre en conformité avec la loi NOTRe et d'autre part de préparer la fusion avec la Communauté de Communes de Bresse Revermont (CCBR) en rapprochant leurs compétences :

Concernant les compétences optionnelles, les EPCI sont influencés par la loi, contrairement aux compétences facultatives, pour lesquelles la CCCHS a le choix.

Le Maire présente au Conseil Municipal les diverses catégories de compétences :

Compétences obligatoires (imposées par l'Etat): aménagement de l'espace, développement économique.

Compétences facultatives : soutien au développement économique du territoire, développement agricole ou rural, développement touristique, action de valorisation des produits locaux, équipements touristique

En plus de ces compétences, la CCCHS a fait le choix d'ajouter l'aménagement numérique qui n'était ni dans les compétences de la CCCHS ni dans celles de la CCBR.

Compétences optionnelles : la CCCHS aura un an pour se mettre en harmonie avec la CCBR. Les EPCI peuvent intervenir sur les équipements culturels et sportifs qu'ils jugent d'intérêt communautaire ; la voirie (création, entretien, curage, fauchage des fossés et des chemins), développement culturel, Périscolaire (pas de compétence à la CCBR), le SPANC, l'adhésion à un syndicat mixte.

Il faudra que les deux Communauté de Communes se mettent d'accord sur la définition de l'intérêt communautaire.

Ces changements statutaires ne vont pas avoir d'impact au niveau fiscal, si ce n'est un léger lissage des taux.

La CCCHS n'a pas augmenté l'impôt depuis 2003. Les deux Communautés de Communes ont sollicité un bureau d'étude finance pour connaître l'impact fiscal réel puisque pour l'instant, on demande aux EPCI de voter des compétences sans connaître l'impact fiscal et financier de cette fusion. Le Maire informe le Conseil Municipal que ce lissage pourrait être compensé avec la baisse des impôts locaux entrepris par la Commune.

### **- Nom de la nouvelle Communauté de Communes :**

Les membres du COPIL fusion ont proposé comme nom de la nouvelle Communauté de Communes « **Communauté de Communes Bresse-Haute Seille** » et comme siège : **Bletterans**, avec une antenne à Voiteur

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces choix.

## **2. GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LA RD5**

Le géotechnicien est intervenu : le glissement de terrain a été très actif ce week-end puisque la terre s'est déplacée de quatre mètres environ. Ceci est notamment dû à la découverte de 3 sources sur la parcelle. La solution retenue initialement n'est plus d'actualité. Il préconise de ne pas intervenir sur la partie la plus proche du virage afin de la laisser se stabiliser. Il propose de maintenir le mur en pierre sèche et de laisser glisser sous surveillance. A ce jour, 6000 m3 de terre ont été évacués. La terre est transportée à la décharge et dans un terrain sur la commune de Plasne. Pour l'instant, le Conseil Départemental du Jura prend en charge l'intervention. Le Maire souhaite, cependant, engager des démarches pour reconnaître le glissement de terrain en état de catastrophe naturelle auprès de la DDT et de la Préfecture.

## **3. GRANDS SITES DE FRANCE**

Le Conseil Communautaire, lors de sa dernière séance, a émis un avis favorable sur les Communes concernées. Seule une commune du territoire ne souhaite pas s'insérer dans cette démarche.

Le Maire a assisté aux rencontres nationales des Grands Sites de France dans lesquelles se sont rencontrés 14 grands sites et 24 territoires en opération grands sites. Faire partie des Grands Sites de France permet une aide sur l'ensemble des opérations et des actions en faveur d'un tourisme intelligent (randonnée, accueil...). Il s'agissait d'un moment d'échange et de

réflexion pour prendre en compte l'ensemble des éléments du paysage. Le projet est porté par la communauté de communes et sera ensuite proposé aux Grands Sites de France pour une demande de labellisation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour poursuivre la démarche « Grands Sites de France ».

#### **4. DELIBERATION SUR L'ASSIETE, DEVOTION ET DESTINATION DES COUPES DE L'ANNEE 2017**

Pour l'année 2017 et suivant le plan d'exploitation sur 20 ans prévu avec l'ONF, les parcelles 31, 16 et 17 seront mises en vente.

#### **5. DELIBERATION SUR L'AFFOUAGE SUR PIED**

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) sur une partie de la parcelle 32 et la parcelle 14.

Remarque : à l'entrée du chemin du bois, a été constaté un dépôt de tuile et de lattes. Le Conseil Municipal décide de se renseigner s'il y a eu une autorisation.

#### **6. COMMISSION VOIRIE**

Une commission voirie s'est réunie le mercredi 19 octobre pour évoquer les divers sujets concernant la voirie :

- Vitesse dans le village : la commission a décidé de se renseigner pour mettre en place 3 plateaux ralentisseurs dans la grande rue. Le Conseil Municipal indique qu'il faut éviter que les automobilistes passent par la rue des chèvres pour éviter les obstacles. De plus, Pour faire ralentir dans les petites rues, il pourrait être installé des rigoles de pavés en travers.
- Panneau de signalisation : La commission souhaite installer des panneaux pour interdire les camping-cars de s'engager dans la rue de la Roche. Le Conseil Municipal décide de mener une réflexion pour les placer efficacement.
- Parking : Le plus simple et le plus efficace consisterait à centraliser le parking au-dessus du village. Les membres de la commissions se sont réunis sur place pour constater ce qu'il était possible de faire. Le Conseil Municipal décide de rencontrer Monsieur CRETIN, propriétaire de la parcelle d'une superficie d'environ 1,2 hectare pour discuter du projet. De plus, il serait intéressant de programmer une étude paysagère pour mesurer l'impact du projet.

#### **7. REFECTION ET AMENAGEMENT DE L'EGLISE**

Au sein de l'église, ont été repérées des infiltrations d'eau à deux endroits. Puisque c'est un monument historique, il est possible de déposer un dossier de subvention auprès de la DRAC et de coupler cette demande avec la Chapelle du Trésor. Le Conseil Municipal décide de demander un devis qu'il faudra présenter en Conseil pour délibération avant toute démarche.

#### **8. AMENAGEMENT ET ETANCHEITE DE LA TERRASSE AU DESSUS DES WC PUBLICS**

Le terrain qui jouxte la parcelle où se trouvent les WC Publics est recouvert de racines. Le Conseil Municipal décide de se rapprocher des propriétaires pour avoir l'autorisation de les couper.

Le Maire propose d'installer des toilettes autonettoyantes payantes entre l'église et l'école, en gardant les WC Publics gratuits rue Saint Jean. Le Conseil Municipal souhaite analyser le contrat de maintenance.

#### **9. SECURISER LA PARCELLE DES MALPERTUIS**

Suite au glissement de terrain, le Conseil Municipal décide de poser une clôture/barbelés pour que les randonneurs ne puissent pas passer et arriver sur le glissement de terrain.

#### **10. MISE EN PLACE D'UNE INFORMATION D'URGENCE**

Le Conseil Municipal souhaite utiliser le numérique pour ceux qui acceptent de communiquer leur adresse mail à la mairie (remarque : lors de chaque envoi, les adresses mails seront cachées). En plus de ce système, il faut établir une liste des personnes qui n'utilisent pas internet et les répartir entre conseillers.

#### **11. COMPTEUR D'EAU ET ABONNEMENT**

Concernant les disparités entre les habitations qui ont un seul compteur pour deux logements, il est décidé que chaque occupant doit payer un abonnement, même s'il y a un compteur commun. On peut facturer la consommation à une seule personne mais un abonnement par occupant.

De plus, le Conseil Municipal décide d'enlever les 5 euros supplémentaires d'abonnement pour les propriétaires qui ont un compteur appartenant à la commune.

Concernant les impayés, le Conseil Municipal décide de faire des lettres recommandées aux personnes concernées.

#### **12. DON ASPECC**

Suite à la dissolution de l'ASPECC, l'association souhaite clôturer son compte bancaire. Etant donné qu'il reste 79,55 euros sur le compte, il est décidé d'en faire don à la commune.

### **13. RENOUELEMENT ASSOCIATION FONCIERE**

Le Bureau de l'Association Foncière doit être renouvelé tous les 6 ans et arrive à échéance en 2016. La procédure prévoit que le Conseil Municipal désigne 4 propriétaires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire :

- MACLE Laurent
- RIZZI Gabrielle
- LACROIX René
- HEINIS Isabelle

### **14. REPAS DE LA COMMUNE**

Après présentation des formules proposées par les traiteurs, le Conseil Municipal retient le menu du « clos fleuri » ; l'animation sera assurée par la jeune Angélique Neuville.

### **15. ANIMATION DE NOEL**

Sur proposition des personnes en charge de cette commission, il est proposé de renouveler l'animation intergénérationnelle de Noël. Un petit groupe d'élus aura en charge de cette organisation sur le même principe que l'année précédente qui fut une réussite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Taille des arbres sur belvédères et parking** : Une commission de trois élus est désignée pour établir l'inventaire des travaux à réaliser sur les différents sites : A. Maigrot, JJ Mutiaux et M. Bonnet
- **JuraDrone** : La préfecture nous informe que des prises de vue aériennes seront réalisées entre le 2 et 6 novembre au-dessus du cimetière en vue d'une publication régionale.
- **Cabine téléphonique** : Le Groupe SAGE nous informe de la dépose de cette cabine située rue St Jean sera effectuée début novembre...cela permettra peut-être d'installer la machine à pain en ce lieu.
- **Couverture numérique** : La commune avait donné un avis favorable pour installer un relais très discret sur le Froid Pignon qui permettrait à plusieurs communes de bénéficier d'une meilleure couverture numérique. Mais la commune de Voiteur ayant refusé de participer au projet, ce dernier est reporté en attendant de trouver une autre solution victorienne.
- **Station de traitement de l'eau potable** : Le maire qui suit le projet confirme que les différents dossiers ont été instruits dans les différents services financeurs de cette opération. La réalisation devrait pouvoir se programmer en 2017. Une réunion des élus avec les fontainiers concernés sera organisée entre le 21 et 23 novembre à Menetru-le-Vignoble. Prévoir un autre dossier relatif à la défense incendie avant le 01 octobre 2017. La question la plus urgente demeure l'acquisition d'un bout de terrain qui appartient à l'indivision de Louis Rampin. Impossible à cette heure de retrouver le propriétaire de ces 10 ares !
- **Aides départementales** : Le Conseil départemental nous informe d'un nouveau dispositif d'aides aux communes pour les années à venir. Le montant maximum ne pourra excéder 7 254 €.
- **Remerciements** : Suite aux visites des groupes d'élus venus visiter notre village, nous avons reçu de nombreux courriers de remerciements pour la qualité de l'accueil : les personnes de la DREAL Bourgogne Franche Comté (42 personnes), les maires de la Région de Dole, les anciens maires et adjoints du département du Doubs... Le Conseil Municipal accueillera Madame la Vice-Présidente du Conseil Régional en charge de la culture le jeudi 24 novembre.

La séance est levée à 20h 30.